

## Baromètre Sport Santé FFEPGV / Ipsos Journée mondiale de la Santé

**Pour 88% des Français la reprise des activités physiques est  
indispensable pour les malades chroniques**

Montreuil, le 1 avril 2021 – A l’occasion de la journée mondiale de la Santé qui se déroulera le 7 avril prochain, la Fédération Française d’Éducation Physique et de Gymnastique Volontaire, livre quelques indicateurs clés sur l’impact de la pratique sportive sur la santé, issus de la 10<sup>e</sup> édition de son baromètre Sport-Santé, réalisé en collaboration avec l’institut IPSOS.

Il en ressort que l’arrêt de l’activité physique a eu de fortes conséquences sur la santé des Français, mais surtout que pour la majorité d’entre eux, en 2021, la reprise des activités physiques et sportives est indispensable pour tout le monde et particulièrement pour les personnes souffrant de maladies chroniques.

### Des impacts négatifs sur la santé des Français

Alors que les professionnels de santé et l’ensemble de l’écosystème sportif a tiré la sonnette d’alarme sur les conséquences d’un manque d’activité physique, les Français à leur tour le confirment : 75% ont ressenti au moins un impact négatif sur leur santé physique, mentale et sociale. Ce sont avant tout le bien-être physique et l’état de forme qui sont affectés.

- Sur leur bien-être physique : 58% des français ont ressenti un impact négatif
- Sur l’état de forme en général : 52% des français ont ressenti un impact négatif
- Sur le bien-être psychologique : 51% des français ont ressenti un impact négatif
- Sur les relations sociales : 43% des français ont ressenti un impact négatif

### Une reprise essentielle pour la santé de tous

Pour la majorité des Français, en 2021, la reprise des activités physiques et sportives est indispensable pour tout le monde. Ils sont unanimes : **62% jugent que la reprise des activités physiques et sportives est indispensable pour eux-mêmes**. Une reprise qui semble encore plus prioritaires pour certains publics : **88% des interrogés pensent que cela est essentiel pour les personnes atteintes de maladies chroniques**. Depuis le 18 mars dernier, ces patients peuvent se faire prescrire de l’activité physique par un médecin.

### Le sport par ordonnance progresse

Depuis 2016, les personnes qui souffrent d’une affection de longue durée (ALD) peuvent bénéficier du dispositif Sport par Ordonnance. Environ 10 millions de personnes étaient jusqu’ici concernées, car souffrant d’une des pathologies listées dans le dispositif, comme les AVC invalidants, le diabète de type 1 et 2 ou encore la sclérose en plaques. Les patients concernés sont d’ailleurs les seuls, dans le contexte de la pandémie de Covid-19, à pouvoir accéder aux équipements lorsque ceux-ci sont ouverts et accessibles. Désormais, cette pratique sur ordonnance sera désormais accessible pour les patients souffrant notamment d’obésité, d’hypertension ou de dépression. Cet élargissement pourra profiter à environ 20 millions de Français.

« Cet amendement est une belle avancée » indique Ianis Mellerin, médecin fédéral de la FFEPGV. « Il est tout d'abord à noter que la mention de "médecin traitant" est retirée et remplacée par celle de "médecin prenant en charge". Depuis le début cela a été une erreur de limiter le dispositif du sport par ordonnance au médecin traitant et d'exclure le cardiologue, l'endocrinologue ou le cancérologue pour ne citer que ces catégories de médecins se trouvant au contact direct des patients concernés. L'hypertension, l'obésité sont dorénavant incluses, l'occasion de rappeler que l'EPGV a été précurseur. Mais surtout cet amendement s'intéresse aussi à la santé mentale qui dans le contexte actuel est un mal qui prend de l'ampleur. On parle même du rôle préventif de l'activité physique, donc avant même l'apparition d'une maladie. » explique Ianis Mellerin.

La FFEPGV a développé une expertise dans l'accompagnement de personnes touchées par des maladies chroniques : le cancer, le diabète, l'apnée du sommeil, le surpoids. Elle a été précurseur en mettant en place des programmes tel que « Diabète et Surpoids » pour l'obésité. Cette expertise se traduit aussi avec des programmes régionaux tel que PROGRESS en PACA en lien avec les recommandations nationales.

Elle propose également un pack sport-santé qui vise à accompagner le pratiquant à travers plusieurs séances et un suivi. Enfin, la fédération s'engage aussi à faire progresser le sport par ordonnance auprès des médecins avec une formation consacrée à la « Prescription de l'activité physique ».

#### OFFRE DE PRATIQUE FFEPGV : PACK SPORT-SANTÉ



\*Enquête réalisée par l'institut Ipsos pour la FFEPGV auprès de 2004 personnes interrogées, du 10 au 15 décembre 2020

#### A propos de la FFEPGV

Issue d'un mouvement sportif créé en 1888 pour améliorer la santé publique par la démocratisation de la pratique sportive, la FFEPGV voit le jour en 1971, avec la réunion de plusieurs structures fédérales sportives. La Fédération a pour vocation d'organiser des activités physiques et sportives, orientées vers les loisirs et le bien-être. Elle est reconnue d'utilité publique depuis 1976, et compte près d'un demi-million de licenciés et pratiquants à travers 5 600 clubs. Les cours sont délivrés dans chaque club par des animateurs sportifs formés et diplômés par la Fédération.

Pour information [www.sport-sante.fr](http://www.sport-sante.fr)

#### Contacts presse :

SHADOW Communication – Rachel ALINE DIOT / Aurélie VINZENT / Karima DOUKKALI

Tel : 07 77 92 35 65 / 06 58 66 80 49 / 07 77 36 64 10

[rachelalinediot@shadowcommunication.fr](mailto:rachelalinediot@shadowcommunication.fr) / [aurelievinzent@shadowcommunication.fr](mailto:aurelievinzent@shadowcommunication.fr)